



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ ASCOT CORNER

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :

Lors de la séance extraordinaire du conseil municipal d'Ascot Corner tenue le 10 décembre 2018 à 19 h 30, le règlement suivant a été adopté, à savoir :

Règlement numéro 652 Décrétant l'imposition des taxes, permis et compensation pour l'année 2019.

Ce règlement est déposé au bureau municipal et toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture du bureau municipal.

DONNÉ àAscot Corner.....ce...12^ejour de.....décembre... de l'an deux mille dix-huit.

Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné (e), Jonathan Piché, secrétaire-trésorier et directeur général de la municipalité d'Ascot Corner, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 12 décembre 2018, entre 9 et 17 heures.
En foi de quoi, je donne ce certificat ce 12^e jour de décembre 2018.

Directeur général et secrétaire-trésorier